

SOCIETE MALAUSSENOISE DE VALORISATION (M.D.V.)

RD 6202 - LA MESCLA
 06710 MALAUSSENE
 Tél. : 04.93.08.25.46
 N° SIRET : 535 276 000 00010

Malaussène, le 26/11/2018

PREFECTURE DES ALPES MARITIMES

(Direction Départementale des Territoires et
 de la Mer)
 CADAM

147 Boulevard du Mercantour

06281 NICE CEDEX 3

Objet : Extension de l'I.S.D.I.N.D. de la Mescla
 V/Réf.: Lettre du 19 octobre 2018
 N/Réf : Dossier CLC/MDV 2018 du 24 juillet 2018

Monsieur le Préfet,

Par dossier enregistré dans vos services le 24 juillet 2018, la société M.D.V. a sollicité une demande d'autorisation environnementale unique comportant, sur la commune de Malaussène :

- une demande d'extension de l'I.S.D.I.N.D. actuelle, dite de la Mescla ;
- une demande en autorisation au titre de la loi sur l'eau ;
- une demande en autorisation de défrichement au titre du code forestier.

Par courrier en date du 19 octobre, vous m'avez signifié qu'il ne pouvait y avoir phasage des travaux de défrichement excédant 5 ans que pour les seules fins d'exploitation de carrières, comme en dispose l'article D. 341-7 du code forestier, qui fixe la durée de validité maximale des autorisations de défrichement à 5 ans.

En conséquence, je soussigné, Yves BERMONT, président de la société M.D.V., ai l'honneur de **modifier** le contenu de **ma demande en autorisation environnementale**, enregistrée le 24 juillet 2018, en ce qui concerne ma demande de **défrichement**, en sollicitant une **demande en autorisation de défrichement** de **88 231 m²**, en une **seule phase** de travaux de **5 ans au plus**, rappelée au tableau ci-après, tel que précisé à la page 1.15 du dossier de demande.

Lieu-dit	N° parcelle P : pour partie	Surface totale parcelle en m ²	Surface concernée en m ²	Occupation prévue
Les Clues	65 p	62 260	35 910	Piste d'accès et verse MDV2
Les Clues	76 p	6 230	156	
Les Clues	77 p	7 430	6 574	Piste d'accès MDV1
Les Clues	78 p	30 400	9 607	Piste d'accès MDV2
Les Clues	79 p	13 740	13 353	Piste d'accès MDV2
Les Clues	243 p	18 788	15 372	Verse et piste MDV2
Les Clues	246 p	13 620	6 399	Verse MDV2
Les Clues	247 p	8 387	860	Piste d'accès MDV2
				Piste d'accès MDV1
TOTAL		160 835	88 231	-

Je vous précise que les dates de phase figurant sur les plans de masse et de phasage au 1/1000^{ème} et au 1/2000^{ème} du dossier concernent les dates prévisibles de remise en état en fonction du phasage d'exploitation retenu, qui reste inchangé.

Vous trouverez à cette fin :

- copie du plan de phasage de défrichement, qui annule et remplace celui du dossier enregistré le 24 juillet 2018, et ce en 7 exemplaires ;
- copie du Kbis de la société BERMONT et FILS qui a été omis dans la demande précitée, et ce en 7 exemplaires.

Dans l'attente, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma haute considération.

Yves BERMONT
Président



P.J. : . Un plan en 7 exemplaires ;
. Un Kbis en 7 exemplaires.

P.S. : La présente lettre vous est adressée en 7 exemplaires, afin de compléter chaque dossier de la demande déposé en 7 exemplaires le 24 juillet 2018.